

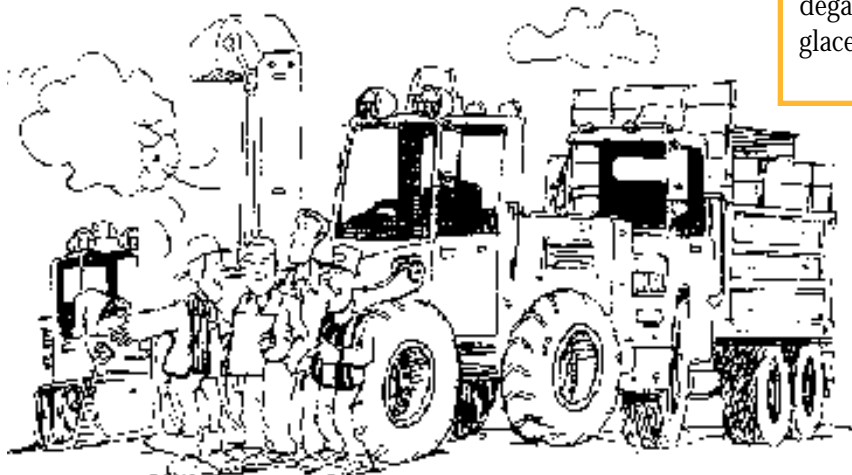
# FICHE TECHNIQUE # 8

## LA SIGNALISATION LORS DU RAMASSAGE DE LA NEIGE



L'article 497 du Code de la sécurité routière prescrit que dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, on ne peut utiliser une souffleuse à neige sans la présence d'une personne pour assurer la surveillance à l'avant de celle-ci. La tâche de cette dernière est très importante car elle contribue au bon déroulement des travaux tout en assurant la sécurité des piétons et des automobilistes.

Cette travailleuse ou travailleur est toutefois exposé(e) à des dangers, c'est pourquoi il faut prendre des mesures pour sa protection. Connaissez-vous les règles de prévention et les moyens de protection recommandés lors du chargement de la neige ? Prenez-vous les mesures nécessaires pour vous assurer que la personne qui occupe le poste de signaleur puisse effectuer son travail en toute sécurité ? Vous pouvez le vérifier en répondant aux questions qui suivent.



OUI NON

- |   |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Savez-vous quels équipements de protection individuelle sont recommandés pour la personne affectée au poste de signaleur ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Connaissez-vous les moyens pour vous protéger contre le froid ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Concernant la signalisation des opérations, croyez-vous que toutes les informations importantes sont transmises aux équipes de déneigement avant le départ ?                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Lors du transport des travailleuses et des travailleurs, est-ce que les règles de sécurité prescrites sont toujours respectées ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Savez-vous où doit se positionner la personne chargée de la signalisation pour exécuter son travail efficacement et en toute sécurité ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Connaissez-vous les mesures de sécurité à appliquer lorsque le mécanisme de la souffleuse doit être dégagé d'un objet ou d'un massif de glace qui bloque son fonctionnement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez valider vos connaissances en consultant la page suivante.

# LE RAMASSAGE DE LA NEIGE

## Équipements de protection individuelle

- Dossard ou survêtement de couleur orange avec bandes réfléchissantes.
- Mitaines ou gants réfléchissants.
- Bottes antidérapantes.
- Lampe de poche pour le soir ou la nuit.
- Pour se protéger contre les éblouissements, par temps ensoleillé, le port de verres fumés peut être nécessaire.

## Protection contre le froid

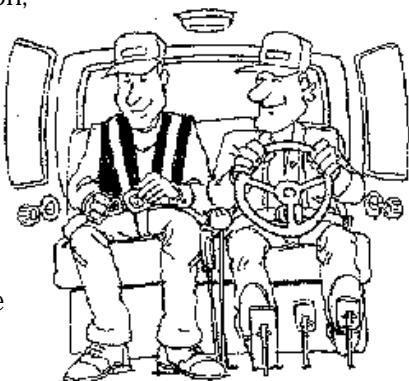
- Permettre une rotation chez les personnes appelées à occuper la fonction de signaleur afin de réduire le temps d'exposition au froid.
- Porter trois couches de vêtements : une pour absorber la sueur; une pour retenir la chaleur; une dernière qui coupe le vent et l'humidité.
- Lors d'une pause, à la chaleur, retirer une première couche de vêtements pour éviter d'avoir trop chaud et pour favoriser l'évaporation de l'humidité.
- Consommer des boissons chaudes et sucrées et des soupes. Éviter de boire trop de café.

## Informations avant le départ

- Bien informer le signaleur de son rôle et de la méthode recommandée pour guider le convoi de déneigement.
- S'assurer que les signaux ou la méthode préconisée sont connus et respectés de tous.
- Rappeler aux personnes affectées à la conduite des véhicules de déneigement que les opérations doivent s'arrêter immédiatement si quelqu'un franchit le périmètre de sécurité ou si le signaleur :
  - le demande;
  - sort du champ de vision;
  - effectue un signal qui n'est pas clair.

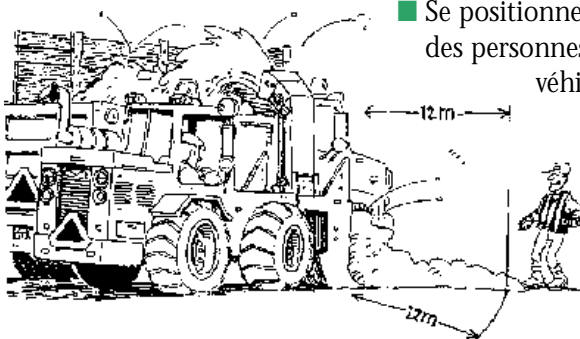
## Transport des travailleuses et des travailleurs

- Prendre place dans un véhicule muni d'un siège pour passager.



- Ne jamais se tenir debout dans la cabine ou sur le marchepied d'un véhicule.

## Positionnement de la personne affectée au poste de signaleur lors du ramassage de la neige



- Se positionner pour être bien vu des personnes qui conduisent les véhicules tout en conservant une distance sécuritaire du convoi de déneigement.

## Dégagement du mécanisme de la souffleuse

Lors du blocage de la tarière, l'opérateur de la souffleuse doit :

- S'assurer que personne ne s'approche de la souffleuse avant qu'elle soit mise hors de fonction.
- Neutraliser le fonctionnement de la souffleuse.
- Arrêter les moteurs de la souffleuse et du véhicule.
- Mettre les leviers de commande au point mort.
- Actionner le frein de sécurité.
- Descendre de la cabine du véhicule.
- Utiliser une pelle (ne jamais tenter de dégager la tarière avec les mains ou les pieds).

Personne-ressource: Sylvie Poulin, conseillère, APSAM  
spoulin@apsam.com  
Automne 1997

Notification: Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin à partir de sources reconnues comme fiables, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont collaboré à cette élaboration n'assument aucune responsabilité concernant ce document. Dans le cas où il y apparaît la mention d'un produit ou d'un service, cette mention ne doit pas être interprétée comme une adhésion de l'APSAM, de ses administrateurs, de son personnel ou de tout collaborateur individuel ou corporatif, ni comme leur recommandation de tel produit ou de tel service. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » :  
Région de Montréal: (514) 849-8373  
De partout au Québec: 1-800-465-1754  
apsam@apsam.com